

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION-  
(Séance publique)**

Le 12 septembre 2023

Le comité de vérification s'est réuni le 12 septembre 2023 de 17 h 04 à 17 h 06 et de 17 h 33 à 17 h 51 par vidéoconférence.

**Membres du Conseil :**

M. Benoit Fortin, vice-président du conseil, président du comité de vérification  
M<sup>me</sup> Geneviève Oger, présidente du conseil  
M. David Paradis, conseiller scolaire

**Membres externes :**

M<sup>me</sup> Ouma Cuniah  
M<sup>me</sup> Alvyde Ndzana

**Membres de l'équipe de vérification :**

M<sup>me</sup> Joëlle Huneault, dirigeante principale  
M<sup>me</sup> Nathalie Ducharme, vérificatrice interne

**Membres de l'administration :**

M. Michel Laverdière, direction de l'éducation et secrétaire par intérim  
M. Jason Rodrigue, surintendant des affaires et trésorier  
M<sup>me</sup> Corine Céline, secrétaire de séances

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

[https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation\\_des\\_Comites/Documents\\_CV\\_12\\_sept\\_2023\\_site\\_W.pdf](https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/Documents_CV_12_sept_2023_site_W.pdf)

**1. MOT DE BIENVENUE**

Le Conseiller Fortin, souhaite la bienvenue à tous.

**2. AFFAIRES COURANTES :**

**2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Conseillère Oger, appuyée par, Mme Ndzana propose :

**QUE** l'Ordre du jour soit approuvé.

**ADOPTÉE**

## 2.2 DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Il n'y a aucune déclaration de conflits d'intérêts.

## 2.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 JUIN 2023

Conseillère Oger, appuyée par conseiller Paradis, propose :

**QUE** le *Procès-verbal de la réunion du 6 juin 2023* soit approuvé.

**ADOPTÉE**

## 2.4 QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 JUIN 2023

Aucune question découlant du procès-verbal de la réunion du 6 juin 2023

## 3. SÉANCE HUIS CLOS

À 17 h 06, conseillère Oger, appuyée par M<sup>me</sup> Cuniah, propose :

**QUE** le Comité de Vérification public passe en séance à huis clos.

**ADOPTÉE**

## 4. CHARTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

M. Jason Rodrigue, surintendant des affaires et trésorier, présente le rapport de la charte du comité de vérification de l'équipe provinciale de vérification interne.

Cette charte doit être approuvée annuellement, M. Rodrigue souligne qu'il n'y a pas eu de modification.

M<sup>me</sup> Ndzana, appuyée par M<sup>me</sup> Cuniah, propose :

**QUE** le rapport en date du 12 septembre 2023 sur la « *Mise à jour de la charte du comité de vérification* » soit reçu.

**QUE** le Comité de vérification recommande au Conseil l'approbation de la Charte du Comité de vérification tel que présentée.

**ADOPTÉES**

**5. RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE VÉRIFICATION POUR L'ANNÉE 2022-2023**

M. Jason Rodrigue, surintendant des affaires et trésorier, présente le rapport annuel du comité de vérification pour l'année 2022-2023.

Comme exigé par le Ministère, une version sommative leur sera transmise par l'entremise de leur portail en ligne.

M<sup>me</sup> Cuniah, appuyée par la conseillère Oger, propose :

**QUE** le rapport en date du 12 septembre 2023 intitulé « *Rapport annuel du Comité de vérification pour l'année 2022-2023* » soit reçu.

**QUE** le comité de vérification approuve le *Rapport annuel du comité de vérification pour l'année 2022-2023* pour présentation au Conseil et au ministère de l'Éducation.

**ADOPTÉES**

**6. ÉTAT DE L'AVANCEMENT DES PROJETS DE VÉRIFICATION INTERNE**

Le comité prend connaissance du tableau de bord sommatif sur l'état de l'avancement des projets de vérification interne, présentés par l'Équipe provinciale de vérification interne des conseils scolaires de langue française de l'Ontario (EPVI).

Conseiller Paradis, appuyé par conseillère Oger, propose :

**QUE** le rapport en date du 12 septembre 2023 sur l' « *État de l'avancement des projets de vérification interne* » soit reçu.

**ADOPTÉE**

**7. ÉVALUATION DE L'ÉQUIPE PROVINCIALE DE VÉRIFICATION INTERNE**

Le comité de vérification est demandé de compléter une évaluation du rendement de l'équipe provinciale de vérification interne (ÉPVI). La présidence du Comité de vérification est demandée, en collaboration avec les membres du Comité de vérification, de compléter l'évaluation.

M<sup>me</sup> Cuniah, appuyée par M<sup>me</sup> Ndzana propose :

**QUE** le rapport en date du 12 septembre 2023 intitulé « *Évaluation de l'Équipe provinciale de vérification interne par le comité de vérification* » soit reçu.

Conseillère Oger, appuyée par conseiller Paradis propose :

**QUE** la présidence du Comité de vérification, en collaboration avec les membres du Comité de vérification, complète et soumette, avant le 20 octobre 2023 au surintendant des affaires, le sondage intitulé « *Évaluation de l'équipe régionale de vérification interne – Comité de vérification* » pour que celui-ci soit transmis à la direction de l'Équipe provinciale de vérification interne.

**ADOPTÉES**

## **8. AUTO-ÉVALUATION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

Chaque membre du comité de vérification est demandé de remplir le formulaire d'auto-évaluation du Comité de vérification et le soumettre à la surintendance des affaires avant le 20 octobre 2023.

Un sommaire des résultats, ainsi que les commentaires reçus seront présentés par la surintendance des affaires pour discussion lors de la prochaine rencontre du comité de vérification.

Conseillère Oger, appuyée par conseiller Paradis, propose :

**QUE** le rapport en date du 12 septembre 2023 intitulé « *Auto-évaluation du comité de vérification* » soit reçu.

**QUE** les membres du comité de vérification remplissent le formulaire d'auto-évaluation et le soumettent à la surintendance des affaires avant le 20 octobre 2023

**ADOPTÉES**

## **9. MANDAT DE VÉRIFICATION INTERNE 2023-2024**

M<sup>me</sup> Joëlle Huneault, Dirigeante principale de l'EPVI, présente le sujet au comité de vérification. Aucun changement n'est proposé pour l'année 2023-2024.

M<sup>me</sup> Cuniah, appuyée par conseiller Paradis, propose :

**QUE** le rapport en date du 12 septembre 2023 intitulé « *Mandat de vérification interne 2023-2024* » soit reçu.

**QUE** le « *Mandat de vérification interne 2023-2024* » soit approuvé tel que présenté.

**ADOPTÉES**

**10. RÉCEPTION EN PUBLIC DES RAPPORTS TRANSFÉRÉ DE LA SÉANCE HUIS CLOS DU 12 SEPTEMBRE 2023**

M<sup>me</sup> Ndzana, appuyée par Conseiller Paradis, propose :

**QUE** le rapport suivant transféré de la séance huis clos soit reçu :

- Rapport sommaire des suivis de la mise en œuvre des plans d'action de l'administration ;
- Rapport sommaire des résultats du mandat de conformité portant sur a PPN 119 d'équité et d'éducation inclusive.

**ADOPTÉES**

**11. DATES DES PROCHAINES RENCONTRES**

Les dates des prochaines rencontres se tiendront via TEAMS :

- 7 novembre 2023
- 6 février 2024
- 4 juin 2024

**12. LEVÉE DE LA RÉUNION**

À **17 h 51**, l'ordre du jour étant épuisé, M<sup>me</sup> Cuniah, appuyée par conseiller Oger, propose :

**QUE** la réunion est levée.

**ADOPTÉE**

**Le surintendant des affaires  
et trésorier**

**Jason Rodrigue**

**Le président du comité**

**Benoit Fortin**

## **RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTION DE L'ADMINISTRATION**

Après une période de questions, M<sup>me</sup> Ndzana, appuyée par conseillère Oger, propose :

**QUE** le rapport sur le « *Suivi de la mise en œuvre des plans d'action de l'administration* » en date du 12 septembre 2023 soit reçu

**ADOPTÉE**

## **RAPPORT DES RÉSULTATS DU MANDAT DE CONFORMITÉ PORTANT SUR LA PPN 119 D'ÉQUITÉ ET D'ÉDUCATION INCLUSIVE**

**Le rapport sommaire de l'annexe B sera transféré en public.**

Après une période de questions, la conseillère Oger, appuyée par conseiller Paradis, propose :

**QUE** le rapport sur « *les résultats du mandat de conformité portant sur la PPN 119 d'équité et d'éducation inclusive* » en date du 12 septembre 2023 soit reçu.

**ADOPTÉE**

# PPN 119 - Équité et éducation inclusive

## Sommaire - Rapport de conformité

---

Conseil scolaire Viamonde

Juillet 2023



ÉQUIPE PROVINCIALE DE  
VÉRIFICATION INTERNE  
des conseils scolaires de langue française de l'Ontario

# Table des matières

1. Contexte
2. Objectif, portée et approche
3. Attentes
4. Barème d'évaluation
5. Conclusion
6. Énoncé d'assurance et limites





# 1. Contexte

La mission des conseils scolaires est d'offrir une éducation et de mettre en place les conditions propices et l'environnement adéquat pour fournir à chaque élève une éducation de haute qualité qui lui permettra de réussir, autant à l'école que dans sa vie future. Un lieu d'apprentissage équitable et inclusif est essentiel à la réussite et au bien-être des élèves.

À travers la Loi sur l'éducation de l'Ontario, le ministère de l'Éducation a émis la *Politique/Programmes Note 119* *Élaboration et mise en œuvre de politiques d'équité et d'éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario* (PPN 119) et des lignes directrices pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques d'équité et d'éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario afin d'appuyer les conseils scolaires dans l'établissement de stratégies d'équité et d'éducation inclusive, de rendement des élèves et de climats positifs.



## 2. Objectif, portée et approche



L'objectif du mandat est de fournir une évaluation indépendante sur la conformité du cadre de fonctionnement et des pratiques du conseil scolaire à la PPN 119.



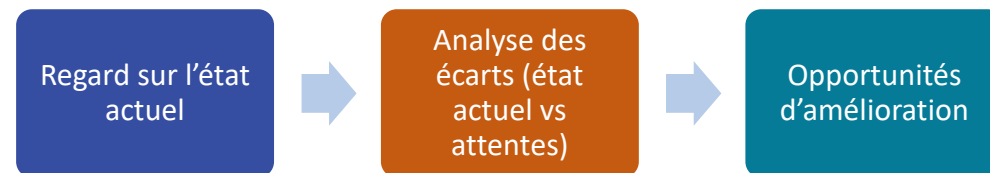
Le mandat de conformité a couvert les principales activités, pratiques et processus en lien avec la PPN 119 au sein du conseil scolaire et ses écoles pour la période s'échelonnant entre le 1er septembre 2022 et le 31 janvier 2023.



L'approche utilisée incluait:

- La revue et l'analyse des éléments pertinents du cadre de fonctionnement associés à l'équité et l'éducation inclusive, notamment les politiques et directives administratives du conseil scolaire, de même que le plan de mise en œuvre; et,
- La collecte d'information et de données au moyen de recueil de documents et de discussions avec le responsable du processus afin d'apprécier les procédures et les pratiques courantes du conseil scolaire et des écoles.

Les étapes suivantes ont été effectuées en vue d'offrir des opportunités d'amélioration en vue d'optimiser le cadre de fonctionnement et les pratiques du conseil scolaire sur les aspects inclus dans la portée de ce mandat.



# 3. Attentes

Les attentes qui ont permis de conclure et de formuler nos observations en rapport avec la conformité à la PPN 119 reposent sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques d'équité et d'éducation inclusive avec une ligne directrice sur les adaptations pour diverses religions et qui reprennent les huit domaines d'intervention suivants<sup>1</sup>:

1. Les politiques, programmes, lignes directrices et pratiques
2. Le leadership collectif et engagé
3. Les relations communautaires dans le milieu scolaire
4. Le caractère inclusif du curriculum et des pratiques d'évaluation
5. Les adaptations pour diverses religions
6. Le climat scolaire et la prévention de la discrimination et du harcèlement
7. L'apprentissage professionnel
8. La responsabilité et la transparence

<sup>1</sup> Source: <https://www.ontario.ca/fr/document/education-en-ontario-directives-en-matiere-de-politiques-et-de-programmes/politiqueprogrammes-note-119>



# 4. Barème d'évaluation

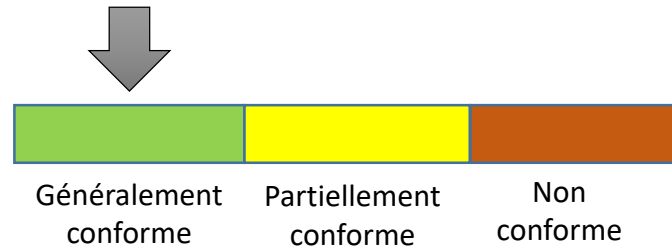
Résultat	Descriptif
Généralement conforme (GC)	Les risques principaux sont atténués par des contrôles qui sont, dans l'ensemble, bien conçus et qui fonctionnent efficacement. Les pratiques sont conformes aux attentes de façon générale. Les constats portent sur des faiblesses mineures ou suggèrent des améliorations mineures à apporter ou qui visent l'amélioration selon les meilleures pratiques opérationnelles.
Partiellement conforme (PC)	Pour un ou pour plusieurs des risques principaux, les contrôles n'existent pas, ne sont pas bien conçus ou ne fonctionnent pas efficacement. Les pratiques sont partiellement conformément aux attentes. Un ou plusieurs des constats, individuellement ou collectivement, pourraient avoir une incidence significative sur les processus. Des améliorations modérées sont requises.
Non conforme (NC)	Pour plusieurs des risques principaux, les contrôles n'existent pas, ne sont pas bien conçus ou ne fonctionnent pas efficacement, conduisant à un risque résiduel significatif dans le processus sous contrôle. Les pratiques ne sont pas conformes aux attentes de façon générale. Des mesures correctives importantes rapides sont nécessaires.
Non évalué (NÉ)	Le sujet n'a pas fait l'objet d'évaluation, ne s'applique pas, ou ne peut faire l'objet de vérification puisqu'il est inconnu ou impossible à évaluer.



# 5. Conclusion



En se basant sur notre travail d'audit, l'évaluation globale de votre conseil scolaire est:



Les opportunités d'améliorations formulées ont pour but d'appuyer l'administration du Conseil scolaire Viamonde dans son processus d'amélioration continue de ses pratiques



## 6. Énoncé d'assurance et limites



Nos travaux de vérification ont été effectués conformément aux *Normes internationales pour la pratique professionnelle de vérification interne de l'Institut des vérificateurs internes*. Ils ont inclus des entrevues avec le responsable du processus du conseil scolaire, la prise de connaissance et l'analyse des documents pertinents et l'obtention des évidences suffisantes permettant de fournir une assurance limitée sur la conformité du cadre de fonctionnement et des pratiques en lien avec la PPN 119.



Cette vérification n'a pas pour but de confirmer la légalité ni l'efficacité du cadre de fonctionnement et des pratiques en matière d'équité et d'éducation inclusive du conseil scolaire.





ÉQUIPE PROVINCIALE DE  
VÉRIFICATION INTERNE  
des conseils scolaires de langue française de l'Ontario